

Tableau général des Communications vicinales.

NUMÉRO de chaque communi- cation porté sur le plan.	DÉSIGNATION DE CHAQUE CHEMIN.		INDICATION DES NUMÉROS		LARGEUR de chaque partie d'après les lois, réglements et autres dispositions existantes.	LONGUEUR totale de chaque chemin.	CONTENANCE			
	DIRECTION.	DÉNOMINATIONS PARTICULIÈRES.	des feuilles du plan de détail sur lesquelles chaque chemin est figuré.	des parcelles de chaque feuille du plan de détail où le chemin commence. finit.			totale de chaque chemin.			
				commence.			finit.	Mètres.	Hectar.	Ar.
106	Sentier du Larestract au Humbeekschebaen	Veldhuyde voetsweg	11	33	33	1.65	975	-	15	60
		"	5	24	29					
107	" au " au Vennestract	Wolfe put voetsweg	4	55	59	1.65	478	-	07	65
108	" au Humbeekschebaen au Canal	Klein Bosch voetsweg	4	6	1	2.2	2008	-	44	18
		"	3	26	35					
109	" au " au Capellen	Bosch vreeft voetsweg	3	25	29	1.65	2937	-	46	99
		"	2	1	4					
		"	1	36	49					
110	" exclus de Klein Bosch voetsweg à Hombreeck	A. d. Bosch voetsweg	3	31	31	1.65	790	-	12	64
111	" de Humbeek à Leesten Molen	Leesten Molen voetsweg	3	35	35	1.65	1440	-	23	04
		"	2	2	2					
112	" de Bosch à Tempst	Loose Kerk voetsweg	11	60	59	2.2	395	-	08	69
113	Chemin de Eppeghem à Humbeek	Harven Blok straat	8	83	83	3.3	272	-	10	82
114	Sentier du Hambeau du laere au Laryt Straet	Eerste Maubest voetsweg	11	21	16	1.65	493	-	07	29
		"	10	42	11					

Tableau général des Communications vicinales.

Contenance totale des Terrains									DÉSIGNATION de ceux à qui incombe LA CHARGE D'ENTRETIEN.	Ponts, Pontceaux, Aqueducs, Viaducs, etc.				
à restituer par les riverains.			dont l'emprise est à faire.			provenant de chemins abandonnés ou supprimés.				DÉSIGNATION.	SITUATION.		ÉTAT D'ENTRETIEN.	CHARGE D'ENTRETIEN.
Hectar.	Ar.	Cent.	Hectar.	Ar.	Cent.	Hectar.	Ar.	Cent.			Numéro du plan de détail.	Numéro de la parcelle.		
									La Commune de Tempst.					
									"					
									"					
									"					
									"					
									"					
									"					
									"					
									"					
									"					
									La Commune d'Eppeghem.					
									La Commune de Tempst.					